

Nantes Université recrute

Pour son UFR Lettres et Langues

Enseignant-Chercheur (H/F)



42 500

étudiant-es, dont 5000
internationaux



2605

personnels
administratifs
et techniques



3147

enseignant-es,
enseignant-es-
chercheur-es
+ 541 tuteurs



1259

doctorant-es



42

structures
de recherche

Nantes Université est un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche qui propose **un modèle d'université inédit** en France unissant une université, un hôpital universitaire (CHU de Nantes), un institut de recherche technologique (IRT Jules Verne), un organisme national de recherche (Inserm) ainsi que Centrale Nantes, l'école des Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes.

Ces acteurs concentrent leurs forces pour **développer l'excellence de la recherche nantaise** et offrir de **nouvelles opportunités de formations**, dans tous les domaines de la connaissance.

Durable et **ouverte sur le monde**, Nantes Université veille à la qualité des conditions d'études et de travail offertes à ses étudiantes, étudiants et personnels, pour favoriser leur épanouissement sur tous ses campus de Nantes, Saint-Nazaire et La Roche-sur-Yon.

Information sur le poste

- 🏛️ **Versant : Fonction publique d'État**
- 🏢 **Composante : UFR Lettres et langues**
- 🏠 **Laboratoire : LAMO_UR 4276**
- 📄 **N° Section CNU : 9^{ème}**
- 👤 **Corps : MCF**
- 📄 **N° de poste (RE) : 1990**
- 📅 **Date de nomination : 01/09/2025**
- 📍 **Localisation du poste : Campus TERTRE**

- 🚗 **Prise en charge partielle des frais de transport domicile-travail (transports en commun)**
- 🚲 **Forfait mobilités durables domicile-travail (en fonction du nombre de jours d'utilisation dans l'année)**
- 🍽️ **Accès aux restaurants et cafétérias du CROUS avec tarif privilégié**

univ-nantes.fr

Éléments de publication (cf. annexe)

MCF : art 26 I 1°

PR : art. 46 1°

PUPH / MCUPH

- Pour les MCU et PU, si demande de publication au titre d'un concours particulier, merci de préciser :

MCU : <input type="checkbox"/> Art. 26.I 2° <input type="checkbox"/> Art. 33° (mutation MCU) <input type="checkbox"/> Art. 26.I 3° <input checked="" type="checkbox"/> Art. 29° (BOE) <input type="checkbox"/> Art. 26.I 4°	PU : <input type="checkbox"/> Art. 46.2° <input type="checkbox"/> Art. 51°(mutation PU) <input type="checkbox"/> Art. 46.3° <input type="checkbox"/> Art. 46.4°
---	--

Intitulé court du profil en français : « **Maîtrise de l'écrit-transmédialités** »

Intitulé court du profil en anglais : « **Literacy- transmediality** »

Environnement et contexte de travail

- Localisation : Nantes

Le-la candidat-e recruté-e effectuera une partie de son service (120h) en maîtrise de l'écrit au sein des cinq départements de l'UFR Lettres et Langages (Lettres classiques, Lettres modernes, Philosophie, Sciences de l'éducation et de la formation, Sciences du langage) en première année de Licence. L'autre partie du service sera réalisée au sein du département de Lettres modernes : TD en littérature française et/ou TD en littérature et questions de transmédialité.

Profil enseignement :

Le-la candidat-e recruté-e assurera 120 heures de « maîtrise de l'écrit » au niveau L1 **dans des TD destinés à l'ensemble des étudiants de l'UFR Lettres et Langages** (départements de : Lettres modernes, Lettres classiques, Philosophie, Sciences de l'éducation et de la formation, Sciences du langage). Une solide expérience pédagogique dans l'enseignement des compétences rédactionnelles est attendue.

Sur ce volet de son service, le-la candidat-e recruté-e assurera quatre missions :

- Concevoir des exercices adaptés à la situation et au profil des étudiant-es
- Assurer 120 heures de cours environ (soit 6 ou 7 TD d'1h30) réparties sur les cinq départements

univ-nantes.fr

- Coordonner et animer une équipe d'enseignants vacataires qui prendront en charge les autres groupes de cette UE.
- Mobiliser et encadrer un groupe de tuteur-ices qui seront associé-es à cet enseignement dans le cadre du tutorat de L1.

Le/la candidat-e recruté-e assurera, en complément de son service de « maîtrise de l'écrit » au sein de l'UFR, des enseignements de littérature en Licence de Lettres modernes. Des compétences dans le domaine de la transmédialité (transferts des textes dans d'autres systèmes de représentation, questions de vulgarisation et de médiatisation) sont attendues.

L'Agrégation de Lettres modernes ou de Grammaire constitue un atout apprécié pour une candidature à ce poste.

Profil recherche :

Le/la candidat/e recruté-e trouvera dans LAMO un environnement très propice à ses recherches. Il/elle pourra notamment s'insérer :

- dans la thématique n°1 de LAMO « Archéologie et postérité de soi : sujet, individu, personne et personnage » dirigé par Elisabeth GAUCHER REMOND, notamment dans son champ « Transmédialité » qui envisage en diachronie la transcription des préoccupations identitaires dans les supports médiatiques actuels

et/ou

- dans la thématique n°3 de LAMO « Patrimonialisations et médiatisations » dirigé par Mathilde LABBE dont les travaux se situent au carrefour de la littérature et des médias au sens large, notamment dans le domaine des humanités numériques.

Et/ou

- dans la thématique n°4 de LAMO « Le concert des arts : littérature et intermédialité » dirigé par Dominique PEYRACHE LEBORGNE, autour de la capacité de la littérature à inspirer les autres domaines de l'art pour devenir le support de transferts ou de reconfigurations intermédiales.

Il/elle pourra également collaborer avec des chercheurs spécialistes des cultures numériques présents au sein du laboratoire (socio-anthropologie du numérique, récits immersifs, etc.) et s'associer aux travaux du réseau SHN (Sociétés et Humanités Numériques) en lien avec le pôle numérique de la MSH Ange-Guépin.

Profil valorisation (*recommandé*)

Savoir-être et savoir-faire :

Dans le domaine de « Maîtrise de l'écrit », le-la collègue recrutée devra travailler en relation étroite avec cinq départements différents ; ce qui implique ouverture, disponibilité et sens de la concertation.

Contact Enseignement : Christian ZONZA : christian.zonza@univ-nantes.fr

Contact Recherche : Paul-André CLAUDEL : paul-andre.claudel@univ-nantes.fr

De plus amples informations sur la campagne de recrutement (calendrier de campagne, composition du comité de sélection, ...) sont disponibles sur le site web de Nantes Université, rubrique [Travailler à Nantes Université](#).

L'audition comprendra une mise en situation pédagogique.
Les modalités seront précisées aux candidats sur la convocation à l'audition.
*Décret n°84-431 modifié du 06 juin 1984 (article 9-2)
Cac restreint du 1^{er} décembre 2016*

Signature de la directrice du laboratoire :

Madame Dominique PEYRACHE LEBORGNE



Signature de Directrice de composante :

Madame Lucie THEVENET



univ-nantes.fr

ANNEXE

(*) Les différentes modalités de recrutement des enseignants-chercheurs

le décret statutaire n° 84-431 du 6 juin 1984

Les concours de maître de conférences des universités :

26-I-1°	C'est le concours « commun », les principales conditions étant : <ul style="list-style-type: none">- la détention du doctorat (ou d'une habilitation à diriger des recherches (HDR) ou tout titre ou diplôme équivalent,- l'inscription sur une liste de qualification aux fonctions de maître de conférences par le Conseil National des Universités (CNU) depuis moins de 4 ans.
26-I-2°	Il faut être <ul style="list-style-type: none">- depuis au moins trois ans en fonction dans l'enseignement supérieur, comme enseignant titulaire de second degré, comme pensionnaire d'une école française à l'étranger- inscrit sur une liste de qualification aux fonctions de maître de conférences.
26-I-3°	Ils sont réservés aux personnes justifiant de 4 années d'activité professionnelle - autre qu'enseignant ou chercheur – ou avoir été enseignant associé à plein temps. En outre, il faut être inscrit sur une liste de qualification aux fonctions de maître de conférences.
26-I-4°	Ils sont réservés aux personnels enseignants titulaires de l'École nationale supérieure d'arts et métiers et inscrits sur une liste de qualification aux fonctions de maître de conférences.
29°	L'article 29 dit « BOE » : les candidats justifiant des diplômes ou niveau d'études mentionnés au 26.I° et inscrit sur une liste de qualification sont sélectionnés comme au titre de l'art 26.I.1 mais recrutés en qualités d'agent contractuel pendant 1 an.
33°	L'article 33 désigne la procédure de mutation des maîtres de conférences (devant justifier de 3 ans de fonctions d'EC en activité dans l'établissement où ils sont affectés).
62	Cet article désigne la procédure d'intégration, par inscription sur liste d'aptitude , des assistants dans le corps des maîtres de conférences.

Les concours de professeur des universités :

46-1°	C'est le concours dit « commun », les principales conditions étant : <ul style="list-style-type: none">- la détention d'une habilitation à diriger des recherches (HDR) ou tout titre ou diplôme équivalent,- la qualité de MCU titulaire (LPR 2022) ou l'inscription sur une liste de qualification aux fonctions de professeur des universités par le Conseil National des Universités (CNU) depuis moins de 4 ans.
46-2°	Ce concours s'adresse aux maîtres de conférences et aux chargés d'une mission de coopération, sous conditions d'ancienneté et / ou de mobilité. En outre, il faut être inscrit sur une liste de qualification aux fonctions de professeur des universités.
46-3°	Cet article désigne une procédure réservée aux maîtres de conférences remplissant certaines conditions d'ancienneté et de détention d'une habilitation à diriger des recherches.
46-4°	Ce concours s'adresse aux professionnels , aux directeurs de recherche et aux enseignants associés à temps plein , sous conditions d'ancienneté. En outre, il faut être inscrit sur une liste de qualification aux fonctions de professeur des universités. Ce concours s'adresse également aux membres de l'IUF.
49-2.1°	Cet article désigne le premier concours national d'agrégation dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion (dit concours externe).
49-2.2°	Cet article désigne le second concours national d'agrégation dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion (dit concours interne).
51	L'article 51 désigne la procédure de mutation professeur des universités dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion.

Nantes Université recrute

Pour l'UFR STAPS

Enseignant-Chercheur (H/F)

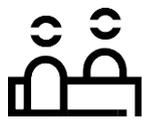


HR EXCELLENCE IN RESEARCH



42 500

étudiant-es, dont 5000
internationaux



2605

personnels
administratifs
et techniques



3147

enseignant-es,
enseignant-es-
chercheur-es
+ 541 tuteurs



1259

doctorant-es



42

structures
de recherche

Nantes Université est un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche qui propose **un modèle d'université inédit** en France unissant une université, un hôpital universitaire (CHU de Nantes), un institut de recherche technologique (IRT Jules Verne), un organisme national de recherche (Inserm) ainsi que Centrale Nantes, l'école des Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes.

Ces acteurs concentrent leurs forces pour **développer l'excellence de la recherche nantaise** et offrir de **nouvelles opportunités de formations**, dans tous les domaines de la connaissance.

Durable et **ouverte sur le monde**, Nantes Université veille à la qualité des conditions d'études et de travail offertes à ses étudiantes, étudiants et personnels, pour favoriser leur épanouissement sur tous ses campus de Nantes, Saint-Nazaire et La Roche-sur-Yon.

Information sur le poste

• 🏠 **Versant : Fonction publique d'État**

• 🏢 **Composante : UFR STAPS**

• 🧪 **Laboratoire : Motricité, Interactions, Performance (UR 4334)**

• 📄 **N° Section CNU: 74 STAPS**

• 👤 **Corps : MCF**

• 📄 **N° de poste (RE) : MCF 1010**

• 📅 **Date de nomination : 1^{er} septembre 2025**

• 📍 **Localisation du poste : UFR STAPS (Campus Tertre)**

• 🚗 **Prise en charge partielle des frais de transport domicile-travail (transports en commun)**

• 🚲 **Forfait mobilités durables domicile-travail (en fonction du nombre de jours d'utilisation dans l'année)**

• 🍴 **Accès aux restaurants et cafétérias du CROUS avec tarif privilégié**

univ-nantes.fr

Éléments de publication (cf. annexe)

MCF : art 26 l 1°

PR : art. 46 1°

PUPH / MCUPH

- **Pour les MCU et PU, si demande de publication au titre d'un concours particulier, merci de préciser :**

MCU : <input type="checkbox"/> Art. 26.l 2° <input type="checkbox"/> Art. 33° (mutation MCU) <input type="checkbox"/> Art. 26.l 3° <input checked="" type="checkbox"/> Art. 29° (BOE) <input type="checkbox"/> Art. 26.l 4°	PU : <input type="checkbox"/> Art. 46.2° <input type="checkbox"/> Art. 51°(mutation PU) <input type="checkbox"/> Art. 46.3° <input type="checkbox"/> Art. 46.4°
---	--

Intitulé court du profil en français : STAPS - Psychologie des APSA

Intitulé court du profil en anglais : Sport sciences - Sport psychology

Environnement et contexte de travail

• Localisation : Nantes

L'UFR STAPS est rattachée au Pôle santé et accueille environ 1700 étudiants pour les former dans les secteurs de l'activité physique et du sport. C'est également une unité de recherche ce qui nous permet d'innover en permanence et de proposer des contenus d'actualité. La qualité et la reconnaissance des formations ainsi que l'innovation pédagogique sont au cœur de la stratégie développée par l'UFR STAPS. L'internationalisation des formations, le développement de pratiques pédagogiques innovantes, le renforcement du lien entre formations, recherche et innovation, l'approche par compétences, la réflexion sur la professionnalisation et l'insertion des étudiants constituent autant d'axes forts de la politique de développement menée par notre composante.

Outre ses charges d'enseignement, l'enseignant.e recruté.e devra s'intégrer au sein de différentes équipes de travail, coordonnées par des référents disciplinaires (par champ scientifique) et par des référents pédagogiques (par mentions). La perspective de prise de responsabilités collectives à moyen terme sera valorisée.

Profil enseignement :

La personne recrutée devra assurer des enseignements dans le champ de la psychologie appliquée aux activités physiques, sportives et artistiques (APSA). Dans ce champ disciplinaire, il est attendu que le ou la candidat.e puisse prendre en charge des enseignements dans l'ensemble du plan de formation proposé à l'UFR STAPS de Nantes, et plus particulièrement dans les mentions de licence « STAPS Activité Physique Adaptée et Santé » et/ou « STAPS Entraînement Sportif », dans le tronc commun de la licence, ainsi que dans les masters « STAPS Activité Physique Adaptée et Santé » et/ou « STAPS Entraînement et Optimisation de la Performance Sportive ».

univ-nantes.fr

L'articulation entre les connaissances scientifiques, technologiques et pratiques s'avérant fondamentale en STAPS, le ou la candidat.e devra impérativement mettre en avant des connaissances et des compétences scientifiques, technologiques et pratiques dans le domaine des APSA.

Le ou la candidat.e devra encadrer la production de rapports de stage, de projets d'initiation à la recherche en Licence, et devra participer de façon active à l'encadrement des étudiant.e.s en master, particulièrement de leurs mémoires de recherche, en lien avec leur stage ou leur structure d'accueil en apprentissage le cas échéant.

La qualité et la reconnaissance des formations ainsi que l'innovation pédagogique sont au cœur de la stratégie développée par l'UFR STAPS. L'internationalisation des formations (en langue anglaise), le développement de pratiques pédagogiques innovantes, le renforcement du lien entre formation, recherche et innovation, l'approche par compétences, la réflexion sur la professionnalisation et l'insertion des étudiants constituent autant d'axes forts de la politique de développement menée par notre composante. Chaque candidat.e est donc encouragé.e à mettre en valeur ses compétences dans ces différents domaines, en attestant précisément de ses expériences et qualifications.

Profil recherche :

STAPS : Psychologie des APSA

Il est attendu que le ou la candidat.e développe des travaux de recherche en lien avec le thème n°3 du laboratoire Motricité – Interactions - Performance dans les secteurs de la santé et/ou de la performance sportive. Une attention particulière sera apportée aux candidat.e.s qui développent des travaux pluri- ou interdisciplinaires.

Le thème 3 du laboratoire porte sur les adaptations psychomotrices. Les travaux développés dans ce thème visent à caractériser i) les adaptations cognitivo-motrices face à l'avancée en âge et/ou aux pathologies neuro-évolutives, ii) les adaptations cognitives, émotionnelles, comportementales face aux exigences liées à la recherche de performance sportive, et iii) à comprendre dans quelle mesure ces adaptations peuvent être révélatrices, voire prédictives de l'état de santé, du bien-être, et/ou de la performance sportive.

Le programme scientifique de l'équipe de recherche est disponible sur le site du laboratoire de recherche : <https://mip.univ-nantes.fr/>

Au-delà du renforcement des orientations scientifiques du laboratoire et du potentiel d'encadrement et de direction de recherches, la personne recrutée pourra être en mesure de prendre en charge à terme des responsabilités collectives et transversales en soutien à l'organisation et au fonctionnement du laboratoire.

Profil valorisation (recommandé)

Savoir-être et savoir-faire :

Le ou la candidate pourra faire état de compétences et d'expériences dans des projets collaboratifs avec des structures du milieu socio-économique et/ou dans des actions de valorisation et protection des productions. Ces activités qui constituent un axe de développement du laboratoire, en particulier dans le cadre de la plateforme PEPSE (<https://sfrsante.univ-nantes.fr/fr/plateformes-technologiques/plateforme-pepse>). Le ou la candidate pourra s'impliquer dans cet axe de développement.

Contact Enseignement : Véronique Thomas-OLLIVIER – veronique.thomas-ollivier@univ-nantes.fr – 02 51 83 72 015

Contact Recherche : Antoine NORDEZ – antoine.nordez@univ-nantes.fr – 02 51 83 72 08

De plus amples informations sur la campagne de recrutement (calendrier de campagne, composition du comité de sélection, ...) sont disponibles sur le site web de Nantes Université, rubrique [Travailler à Nantes Université](#).

L'audition comprendra une mise en situation pédagogique.
Les modalités seront précisées aux candidats sur la convocation à l'audition.

Signature Directeur-trice du laboratoire :
Antoine NORDEZ

Signature Directeur-trice de composante :
Stéphane BELLARD



Stéphane BELLARD
Directeur de l'UFR STAPS
NANTES UNIVERSITE

ANNEXE

(*) Les différentes modalités de recrutement des enseignants-chercheurs

le décret statutaire n° 84-431 du 6 juin 1984

Les concours de maître de conférences des universités :

26-I-1°	C'est le concours « commun », les principales conditions étant : <ul style="list-style-type: none">- la détention du doctorat (ou d'une habilitation à diriger des recherches (HDR) ou tout titre ou diplôme équivalent,- l'inscription sur une liste de qualification aux fonctions de maître de conférences par le Conseil National des Universités (CNU) depuis moins de 4 ans.
26-I-2°	Il faut être <ul style="list-style-type: none">- depuis au moins trois ans en fonction dans l'enseignement supérieur, comme enseignant titulaire dusecond degré, comme pensionnaire d'une école française à l'étranger- inscrit sur une liste de qualification aux fonctions de maître de conférences.
26-I-3°	Ils sont réservés aux personnes justifiant de 4 années d'activité professionnelle - autre qu'enseignant ou chercheur - ou avoir été enseignant associé à plein temps. En outre, il faut être inscrit sur une liste de qualification aux fonctions de maître de conférences.
26-I-4°	Ils sont réservés aux personnels enseignants titulaires de l'École nationale supérieure d'arts et métiers et inscrits sur une liste de qualification aux fonctions de maître de conférences.
29°	L'article 29 dit « BOE » : les candidats justifiant des diplômes ou niveau d'études mentionnés au 26.I° et inscrit sur une liste de qualification sont sélectionnés comme au titre de l'art 26.I.1 mais recrutés en qualités d'agent contractuel pendant 1 an .
33°	L'article 33 désigne la procédure de mutation des maîtres de conférences (devant justifier de 3 ans de fonctions d'EC en activité dans l'établissement où ils sont affectés).
62	Cet article désigne la procédure d'intégration, par inscription sur liste d'aptitude , des assistants dans le corps des maîtres de conférences.

Les concours de professeur des universités :

46-1°	C'est le concours dit « commun », les principales conditions étant : <ul style="list-style-type: none">- la détention d'une habilitation à diriger des recherches (HDR) ou tout titre ou diplôme équivalent,- la qualité de MCU titulaire (LPR 2022) ou l'inscription sur une liste de qualification aux fonctions de professeur des universités par le Conseil National des Universités (CNU) depuis moins de 4 ans.
46-2°	Ce concours s'adresse aux maîtres de conférences et aux chargés d'une mission de coopération, sous conditions d'ancienneté et / ou de mobilité. En outre, il faut être inscrit sur une liste de qualification aux fonctions de professeur des universités .
46-3°	Cet article désigne une procédure réservée aux maîtres de conférences remplissant certaines conditions d'ancienneté et de détention d'une habilitation à diriger des recherches.
46-4°	Ce concours s'adresse aux professionnels , aux directeurs de recherche et aux enseignants associés à temps plein , sous conditions d'ancienneté. En outre, il faut être inscrit sur une liste de qualification aux fonctions de professeur des universités. Ce concours s'adresse également aux membres de l'IUF.
49-2.1°	Cet article désigne le premier concours national d'agrégation dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion (dit concours externe).
49-2.2°	Cet article désigne le second concours national d'agrégation dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion (dit concours interne).
51	L'article 51 désigne la procédure de mutation professeur des universités dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion.

Nantes Université recrute

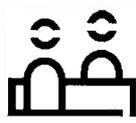
Pour l'IUT de NANTES département INFORMATIQUE

Enseignant-Chercheur (H/F) Informatique



42 500

étudiant·es, dont 5000
internationaux



2605

personnels
administratifs
et techniques



3147

enseignant·es,
enseignant·es-
chercheur·es
+ 541 tuteurs



1259

doctorant·es



42

structures
de recherche

Nantes Université est un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche qui propose **un modèle d'université inédit** en France unissant une université, un hôpital universitaire (CHU de Nantes), un institut de recherche technologique (IRT Jules Verne), un organisme national de recherche (Inserm) ainsi que Centrale Nantes, l'école des Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes.

Ces acteurs concentrent leurs forces pour **développer l'excellence de la recherche nantaise** et offrir de **nouvelles opportunités de formations**, dans tous les domaines de la connaissance.

Durable et **ouverte sur le monde**, Nantes Université veille à la qualité des conditions d'études et de travail offertes à ses étudiantes, étudiants et personnels, pour favoriser leur épanouissement sur tous ses campus de Nantes, Saint-Nazaire et La Roche-sur-Yon.

Information sur le poste

<ul style="list-style-type: none">•  Versant : Fonction publique d'État•  Composante : IUT de NANTES• Laboratoire : LS2N• N° Section CNU : 27• Corps : Maître de conférences• N° de poste (RE) : MCF0738• Date de nomination : 01/09/2025• Localisation du poste : Nantes	<ul style="list-style-type: none">•  Prise en charge partielle des frais de transport domicile-travail (transports en commun)•  Forfait mobilités durables domicile-travail (en fonction du nombre de jours d'utilisation dans l'année)•  Accès aux restaurants et cafétérias du CROUS avec tarif privilégié
--	--

univ-nantes.fr

Éléments de publication (cf. annexe)

MCF: art 26 I 1

MCF: art 29 - BOE

PR: art. 46 1°

PUPH / MCUPH

- Pour les MCU et PU, si demande de publication au titre d'un concours particulier, merci de préciser :

MCU : <input type="checkbox"/> Art. 26.I 2° <input type="checkbox"/> Art. 33° (mutation MCU) <input type="checkbox"/> Art. 26.I 3° <input checked="" type="checkbox"/> Art. 29° (BOE) <input type="checkbox"/> Art. 26.I 4°	PU : <input type="checkbox"/> Art. 46.2° <input type="checkbox"/> Art. 51°(mutation PU) <input type="checkbox"/> Art. 46.3° <input type="checkbox"/> Art. 46.4°
---	--

Intitulé court du profil en français : Informatique : « Bases de données », « Architectures, Systèmes et Réseaux », et « Technologies Web ».

Intitulé court du profil en anglais :

Environnement et contexte de travail

- Localisation : Nantes

Depuis plus de 50 ans l'IUT de Nantes répond aux besoins du monde socio-économique et professionnel en formant des cadres intermédiaires et des cadres (BUT, Licences Professionnelles, et Master).

Fort d'une pédagogie où l'enseignement technologique structuré en approche par compétences s'appuie sur une dimension pratique prégnante et se définit par des programmes pédagogiques nationaux (BUT), l'IUT s'attache à favoriser la réussite et l'insertion professionnelle des étudiants à travers des enseignements dispensés en petits groupes, des équipes pédagogiques variées, des équipements de pointe et des liens privilégiés avec les entreprises.

L'activité de l'IUT se développe également autour de la recherche et du transfert de technologie.

Les services administratifs et techniques, par leur expertise, leur implication et leur réactivité, contribuent au bon fonctionnement de la composante et participent aux actions de formation continue et apprentissage.

Profil enseignement :

Les besoins en enseignement concernent les 3 années du BUT informatique.

Nos besoins sont particulièrement criants dans les ressources relevant des domaines « Bases de données », « Architectures, Systèmes et Réseaux », et « Technologies Web ». Il est donc attendu un réel positionnement sur ces différents domaines. Il est par ailleurs attendu que la personne recrutée puisse prendre en charge immédiatement la responsabilité d'une ou plusieurs ressources, en particulier dans le domaine « Bases de données ».

univ-nantes.fr

Concernant le domaine « Bases de données », les besoins du département concernent l'ensemble des ressources concernées : introduction à SQL et aux BDDs relationnelles en BUT1 et BUT2, et les BDDs NoSQL en BUT3. En « Architectures, Systèmes et Réseaux », les besoins concernent l'ensemble des sujets abordés en BUT ; des connaissances concernant les technologies de conteneurisation/virtualisation seraient particulièrement appréciées. Concernant les « Technologies Web », les besoins concernent l'ensemble du spectre technologique, en particulier HTML/CSS en BUT1, et J2E/Kotlin en BUT3 ; et de manière moins importante, PHP + Javascript en BUT2.

Il est également attendu que la personne recrutée :

- participe aux missions d'encadrement pédagogique : suivi des missions d'apprentissage, suivi des stages, tutorat des élèves de première année ;
- contribue aux missions collectives relatives à la vie du département : jurys, portes ouvertes, salons d'orientation et réunions d'information dans les lycées ;
- s'investisse à moyen terme dans l'organisation du département, par exemple en étant responsable d'année, en prenant en charge l'organisation des stages, etc. ;
- et enfin à plus long terme, si la personne le souhaite, qu'elle participe aux missions relevant de la direction du département ou de l'organisation de la composante.

Profil recherche :

La personne recrutée intégrera le LS2N (Laboratoire des Sciences du Numérique de Nantes) et a vocation à rejoindre l'une des deux équipes de recherche suivantes : NaoMod (Nantes Software Modeling Group) ou TALN (Traitement Automatique du Langage Naturel).

TALN : Ce poste vise un recrutement sur un profil en traitement automatique de la langue avec des approches par apprentissage profond. Une attention particulière sera portée sur des travaux en explicabilité et/ou l'éthique et les biais dans les modèles de langue, en particulier sur les très grands modèles de langue. Il sera également attendu une démarche de science ouverte, avec la diffusion de tâches, outils et/ou modèles en liens les travaux de recherche réalisés.

Naomod : Ce poste vise à recruter un profil spécialisé en approches génératives appliquées au développement logiciel. L'objectif principal de l'équipe Naomod est de fournir des techniques et des outils permettant le génie logiciel centré sur le citoyen. En d'autres termes, il s'agit de permettre à des individus non-informaticiens au sein des entreprises d'avoir accès à un environnement de développement visuel assisté. Une attention particulière sera portée à l'application responsable de l'intelligence artificielle générative, tant sur les plans éthique qu'environnemental.

Profil valorisation

Savoir-être et savoir-faire :

Sens relationnel / Ouverture d'esprit/ Travailler en équipe / Sens de l'organisation / Réactivité / Rigueur et fiabilité/ Polyvalence / Bonne connaissance du monde de l'entreprise / Utilisation des TICE / Pratique d'une langue étrangère.

univ-nantes.fr

Contact Enseignement : Arnaud LANOIX BRAUER, Arnaud.Lanoix@univ-nantes.fr, Tél. : 02 40 30 60 53

Contact Recherche : Harold MOUCHERE, Harold.Mouchere@univ-nantes.fr, Tél. : 02 40 68 30 82

De plus amples informations sur la campagne de recrutement (calendrier de campagne, composition du comité de sélection, ...) sont disponibles sur le site web de Nantes Université, rubrique [Travailler à Nantes Université](#).

L'audition comprendra une mise en situation pédagogique.
Les modalités seront précisées aux candidats sur la convocation à l'audition.

Signature Directeur-trice du laboratoire :



Signature Directeur-trice de composante :

Le Directeur de l'I.U.T.



Christophe MILLET

univ-nantes.fr

Nantes Université recrute

Pour l'IAE Nantes – Economie & Management

Enseignant-Chercheur (H/F)



42 500

étudiant-es, dont 5000
internationaux



2605

personnels
administratifs
et techniques



3147

enseignant-es,
enseignant-es-
chercheur-es
+ 541 tuteurs



1259

doctorant-es



42

structures
de recherche

Nantes Université est un établissement public d'enseignement supérieur et de recherche qui propose **un modèle d'université inédit** en France unissant une université, un hôpital universitaire (CHU de Nantes), un institut de recherche technologique (IRT Jules Verne), un organisme national de recherche (Inserm) ainsi que Centrale Nantes, l'école des Beaux-Arts Nantes Saint-Nazaire et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nantes.

Ces acteurs concentrent leurs forces pour **développer l'excellence de la recherche nantaise** et offrir de **nouvelles opportunités de formations**, dans tous les domaines de la connaissance.

Durable et **ouverte sur le monde**, Nantes Université veille à la qualité des conditions d'études et de travail offertes à ses étudiantes, étudiants et personnels, pour favoriser leur épanouissement sur tous ses campus de Nantes, Saint-Nazaire et La Roche-sur-Yon.

Information sur le poste

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Versant : Fonction publique d'État• Composante : IAE Nantes• Laboratoire : LEMNA• N° Section CNU: 05• Corps : MCF• N° de poste (RE) : MCF 0798• Date de nomination : 01 septembre 2025• Localisation du poste : Campus Tertre | <ul style="list-style-type: none">• Prise en charge partielle des frais de transport domicile-travail (transports en commun)• Forfait mobilités durables domicile-travail (en fonction du nombre de jours d'utilisation dans l'année)• Accès aux restaurants et cafétérias du CROUS avec tarif privilégié |
|--|---|

univ-nantes.fr

Éléments de publication (cf. annexe)

MCF : art 26 l 1°

PR : art. 46 1°

PUPH / MCUPH

- Pour les MCU et PU, si demande de publication au titre d'un concours particulier, merci de préciser :

MCU :	PU :
<input type="checkbox"/> Art. 26.l 2°	<input type="checkbox"/> Art. 46.2°
<input type="checkbox"/> Art. 33° (mutation MCU)	<input type="checkbox"/> Art. 51°(mutation PU)
<input type="checkbox"/> Art. 26.l 3°	<input type="checkbox"/> Art. 46.3°
<input checked="" type="checkbox"/> Art. 29° (BOE)	<input type="checkbox"/> Art. 46.4°
<input type="checkbox"/> Art. 26.l 4°	

Intitulé court du profil en français : Économétrie Appliquée

Intitulé court du profil en anglais : Applied Econometrics

Environnement et contexte de travail

• Localisation : Nantes

Présentation synthétique des missions générales de la structure, du contexte organisationnel, de l'actualité du service le cas échéant, du positionnement du poste dans la structure, des responsabilités attachées au poste (encadrement, responsabilité fonctionnelle, conduite de projets, etc.).

L'Institut propose des [filières complètes et diversifiées du niveau L1 au Doctorat](#). L'éventail de formations proposées regroupe aussi bien des filières générales que des filières spécialisées au niveau disciplinaire (économie, marketing, finance, etc.), sectoriel (banque, santé, franco-chinois, etc.) ou transversal (entrepreneuriat, etc.). Ces différentes formations sont regroupées au sein de 3 départements : [Département Licence](#), [Département Banque – Finance – Economie](#) et [Département Management](#).

Ces formations s'adressent à des publics de formation initiale constitués d'étudiants suivant un parcours complet en économie et en gestion mais aussi à des étudiants issus d'autres composantes universitaires et désirant acquérir une [double compétence](#) à la fin de leurs parcours initiaux. Certaines formations se déclinent également en [alternance](#) ou en [formation continue](#) pour répondre à des besoins spécifiques des professionnels de certains secteurs d'activités.

L'enseignement réalisé dans les 68 parcours de formations proposés par l'Institut est dispensé par 80 enseignants chercheurs et 500 vacataires professionnels choisis pour leur expertise dans leurs domaines.

Chiffres clés :

- 2 500 étudiants dont 315 auditeurs en formation continue
- 215 contrats d'apprentissage ou de professionnalisation
- 800 stages
- 36 7000 diplômés depuis 1958

univ-nantes.fr

- 9 associations d'étudiants ou de diplômés
- 500 intervenants professionnels
- 1 000 entreprises partenaires (stages, alternance, formation continue, interventions et conférences, contrats de recherche, chaires)
- 1 laboratoire de recherche en économie et management
- 1 chaire de recherche en gestion de patrimoine
- 50 accords de coopération avec des universités étrangères
- 7 formations dispensées à l'étranger

De par son offre de formations, l'IAE de Nantes – Economie & Management possède une identité « économie-gestion » marquée. Inscrite dans sa stratégie, cette volonté de créer des synergies entre gestionnaires et économistes doit être prise en compte par le candidat, qui devra faire preuve d'ouverture..

Il est attendu du candidat une capacité à contribuer au fonctionnement de l'IAE Nantes – Economie & Management en prenant part aux responsabilités collectives (responsabilité de formation, relations avec les partenaires professionnels, ...) dans la mesure de ses autres attributions, notamment au sein des Départements Licence et Banque – Finance - Economie. Une compétence au logiciel Python constituerait un atout indéniable.

Profil enseignement :

Cours dans le département Banque – Finance – Economie (BFE) et Licence Economie – Gestion, notamment la Licence 3 Analyse Economique et le Master Econométrie Appliquée.

Cours/TD de Licence : Analyse de données, statistiques, mathématiques

Cours de Master : Introduction et pratique au logiciel Python, analyse de données et descriptive

Profil recherche :

Localisé au sein de l'IAE Economie & Management, le Laboratoire d'Economie et de Management de Nantes-Atlantique (LEMNA) regroupe près de 150 chercheurs en économie et gestion. Quatre axes de recherche en économie et gestion existent à ce jour au sein du LEMNA : Transformations du travail (TT), Numérique et Transformation des Organisations (NTO), Défis Environnementaux, Mer et Energie (DEME) et Evolutions des Entreprises et des Marchés Financiers (EEMF). Le LEMNA porte un intérêt tout particulier aux travaux inter-axe, et attend du candidat une capacité à travailler dans cet état d'esprit.

La personne recrutée doit avoir un profil en économétrie appliquée susceptible de s'insérer principalement dans les thématiques de l'axe TT (micro économétrie, évaluation des politiques publiques), et dans une moindre mesure dans les autres axes (macro économétrie). Ce faisant, la personne contribuera aux fédérations IUML et TEPP et pourra s'insérer dans le projet NEXt, sur l'axe santé du futur. Elle ou il viendra renforcer la dynamique de recherche présente au sein de l'axe TT et devra être capable de développer ses propres recherches, mais aussi de trouver des points d'intersection avec les travaux des enseignants chercheurs en économie et en gestion, pour répondre à des appels à projets par exemple.

La personne s'attachera à promouvoir par ses publications et projets la dimension internationale du laboratoire et son inscription dans l'économie et la société locale. Enfin, en accord avec la politique menée au sein du laboratoire, l'enseignant-chercheur recruté devra montrer son intérêt pour une

univ-nantes.fr

recherche ambitieuse et présenter un projet de recherche cohérent pour les années à venir. Des publications dans des supports de référence en langue anglaise sont un prérequis au recrutement. Elle contribuera ainsi à l'amélioration de la visibilité du laboratoire.

Profil valorisation (recommandé)

Savoir-être et savoir-faire :

Exemples : management d'équipe, capacités d'initiative et de créativité, sens de l'écoute, communication et partage, négociation et arbitrage ...

La personne recrutée contribuera à la diffusion active de la recherche auprès des milieux socio-économiques (décideurs publics, médias locaux et nationaux, etc...).

Savoirs généraux, théoriques ou disciplinaires : la personne devra avoir des compétences en

- Logiciel Python
- Analyse de données
- Statistiques

Savoir-faire opérationnels :

- Appliquer et transmettre les connaissances aux étudiants
- Adapter des contenus pédagogiques au niveau et aux attentes de ses interlocuteurs
- Savoir utiliser les outils informatiques
- Rédiger des rapports et des publications

Savoir-être :

- Veiller au respect des règles d'hygiène et de sécurité
- Savoir s'adapter, prendre des initiatives et gérer les contraintes relationnelles
- Savoir être critique, réactif et organisé
- Avoir la capacité d'écoute et de synthèse

Contact Enseignement : DARNÉ Olivier, olivier.darne@univ-nantes.fr – 02 40 14 17 05

Contact Recherche : BENNANI Hamza, hamza.bennani@univ-nantes.fr -

De plus amples informations sur la campagne de recrutement (calendrier de campagne, composition du comité de sélection, ...) sont disponibles sur le site web de Nantes Université, rubrique [Travailler à Nantes Université](#).

L'audition comprendra une mise en situation pédagogique.
Les modalités seront précisées aux candidats sur la convocation à l'audition.

Signature Directeur(trice) du laboratoire :


Nantes
Université

Signature Directeur(trice) de composante :


Nantes
Université univ-nantes.fr

ANNEXE

(*) Les différentes modalités de recrutement des enseignants-chercheurs

le décret statutaire n° 84-431 du 6 juin 1984

Les concours de maître de conférences des universités :

26-I-1°	C'est le concours « commun », les principales conditions étant : <ul style="list-style-type: none">- la détention du doctorat (ou d'une habilitation à diriger des recherches (HDR) ou tout titre ou diplôme équivalent,- l'inscription sur une liste de qualification aux fonctions de maître de conférences par le Conseil National des Universités (CNU) depuis moins de 4 ans.
26-I-2°	Il faut être <ul style="list-style-type: none">- depuis au moins trois ans en fonction dans l'enseignement supérieur, comme enseignant titulaire dusecond degré, comme pensionnaire d'une école française à l'étranger- inscrit sur une liste de qualification aux fonctions de maître de conférences.
26-I-3°	Ils sont réservés aux personnes justifiant de 4 années d'activité professionnelle - autre qu'enseignant ou chercheur - ou avoir été enseignant associé à plein temps. En outre, il faut être inscrit sur une liste de qualification aux fonctions de maître de conférences.
26-I-4°	Ils sont réservés aux personnels enseignants titulaires de l'École nationale supérieure d'arts et métiers et inscrits sur une liste de qualification aux fonctions de maître de conférences.
29°	L'article 29 dit « BOE » : les candidats justifiant des diplômes ou niveau d'études mentionnés au 26.I° et inscrit sur une liste de qualification sont sélectionnés comme au titre de l'art 26.I.1 mais recrutés en qualités d'agent contractuel pendant 1 an.
33°	L'article 33 désigne la procédure de mutation des maîtres de conférences (devant justifier de 3 ans de fonctions d'EC en activité dans l'établissement où ils sont affectés).
62	Cet article désigne la procédure d'intégration, par inscription sur liste d'aptitude , des assistants dans le corps des maîtres de conférences.

Les concours de professeur des universités :

46-1°	C'est le concours dit « commun », les principales conditions étant : <ul style="list-style-type: none">- la détention d'une habilitation à diriger des recherches (HDR) ou tout titre ou diplôme équivalent,- la qualité de MCU titulaire (LPR 2022) ou l'inscription sur une liste de qualification aux fonctions de professeur des universités par le Conseil National des Universités (CNU) depuis moins de 4 ans.
46-2°	Ce concours s'adresse aux maîtres de conférences et aux chargés d'une mission de coopération, sous conditions d'ancienneté et / ou de mobilité. En outre, il faut être inscrit sur une liste de qualification aux fonctions de professeur des universités .
46-3°	Cet article désigne une procédure réservée aux maîtres de conférences remplissant certaines conditions d'ancienneté et de détention d'une habilitation à diriger des recherches.
46-4°	Ce concours s'adresse aux professionnels , aux directeurs de recherche et aux enseignants associés à temps plein , sous conditions d'ancienneté. En outre, il faut être inscrit sur une liste de qualification aux fonctions de professeur des universités. Ce concours s'adresse également aux membres de l'IUF.
49-2.1°	Cet article désigne le premier concours national d'agrégation dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion (dit concours externe).
49-2.2°	Cet article désigne le second concours national d'agrégation dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion (dit concours interne).
51	L'article 51 désigne la procédure de mutation professeur des universités dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion.